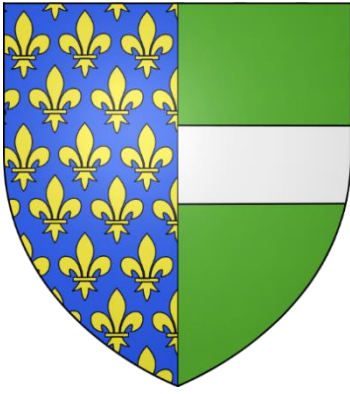




ghissignies



ÉDITION 2025

www.ghissignies.fr

Editorial	4
Informations utiles	6
Etat civil 2024	8
Médailles du travail	8
Recensement citoyen	9
Budget communal	10
Budget de fonctionnement	10
Budget d'investissement	11
Elements de comparaison	12
Les travaux 2024.....	14
Les déchetteries de la Communauté de Communes	17
Cérémonies du souvenir.....	20
Culture	20
L'école de Ghissignies.....	21
Les associations	23
La cascade.....	23
Sports et loisirs	25
Association saint Jean-Baptiste	28
Ghissignies en fête – Animer le village, toujours et encore.	30
Amicale de l'école.....	31
AAPPMA – La belle rivière	33
Informations communales diverses	36
Jardinez malin : adoptez le mulching	37
Réduisez vos déchets.....	38
Evolution de la taxe des ordures ménagères	39
Les bons gestes à adopter pour le tri	39
Points d'Apport Volontaire du Verre.....	40
Brûlage des déchets verts.....	41
Une aide pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette	43
Déplacez-vous.fr : La plateforme des seniors.....	43
Le covoiturage pour réduire le nombre de voitures	43
Gestion des déchets amiantés.....	44
Consommez Avesnois	45
CPAM	46


Passion Paysage

PAYSAGISTE : ENTRETIEN ET CRÉATION
ÉLAGAGE - ABATTAGE - TAILLE - TONTE - ENGAZONNEMENT

06 58 06 26 45
mgpassionpaysage@gmail.com
18 rue de la victoire 59530 ghissignies


Couverture d'Art de l'Avesnois

**Couverture, zinguerie, charpente,
bardage, isolation, ossature bois**

Jean Ognov

29, rue Luthon 59218 Neuville en Avesnois
03 27 49 52 69 - 06 07 31 59 24
www.couverture-art-avesnois.fr
SIRET 508 288 113 00021 - APE 4391 B


HERVÉ THERMIQUE

Des **solutions sur mesure**
pour une **gestion durable**
de l'énergie

nos MÉTIERS.

- Fluides médicaux
- Génie climatique
- Génie électrique
- Multi-techniques
- Multi-sites

nos OFFRES.

- Installation & Travaux
- Maintenance & Services
- Management de l'Énergie
- Maintenance intelligente
- Énergies renouvelables

AGENCE DE VALENCIENNES
172, Rue Henri Durre 59590 Raismes
valenciennes@herve-thermique.com
T. 03 27 45 80 30
herve-thermique.com





FRANCE CONSTRUCTION RÉNOVATION
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

57C Rue Henri Roland 59218 POIX DU NORD
france.construction@yahoo.com

Tél : 06 21 94 59 55

Editorial

Ghissigniennes, Ghissigniens,

En préambule, je tiens à vous adresser, avec l'ensemble du Conseil Municipal et l'équipe de la mairie, mes meilleurs vœux pour l'année 2025. Qu'elle rime avec joie et bonheur, qu'elle soit synonyme de succès et de douceur. Une nouvelle année est le plus souvent l'occasion de se projeter, d'imaginer son futur, de se fixer un cap et des objectifs.

Cette année, en raison des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes, il n'y a pas eu de cérémonie de vœux. Néanmoins, je vous invite à découvrir la rétrospective de l'année 2024 au travers de ce bulletin. J'espère bientôt vous retrouver dans une salle des fêtes rénovée. En 2025, nous retrouverons le cursus normal de nos diverses activités associatives et culturelles. Le bilan de l'année écoulée est détaillé dans les pages qui suivent.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour nos concitoyens, les agents de notre collectivité, les forces de l'ordre, le corps enseignant, les bénévoles associatifs... Elles assurent le bon fonctionnement des services, répondent aux attentes de chacun d'entre nous et concrétisent les projets définis par ordre de priorité, les enjeux de demain réalisables financièrement.

L'année 2024 s'est achevée, laissant derrière elle des souvenirs contrastés et beaucoup d'interrogations pour le futur.

Au niveau international tout d'abord, les conflits et tensions existants ne se sont pas atténués partout dans le monde. D'autre part, les résultats de l'élection présidentielle américaine vont rebattre les cartes dans un grand nombre de domaines, qu'ils soient économiques, géopolitiques, environnementaux ou sociétaux, sans que nous puissions aujourd'hui en mesurer toute la portée. Dans ce contexte mondial, l'Europe voit son modèle déstabilisé.

Au niveau local, cette année encore, la volonté du Conseil Municipal serait de garder la voie de la stabilité fiscale, ce qui impose, vous le comprendrez, de faire des arbitrages dans les investissements à faire en 2025.

Concernant le budget municipal 2025, outre la stabilité fiscale, les grands marqueurs de bonne gestion que sont l'investissement dans les équipements d'avenir et la maîtrise de l'endettement seront maintenus.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux foyers installés dans la commune en 2024 et les invite à s'intégrer à la vie associative du village. Je remercie les artisans et commerçants qui participent financièrement à la parution de l'actuel bulletin.

Bonne et heureuse année 2025.

Le Maire, Pierre DEUDON

Vœux du conseil

Le Maire

Monsieur Pierre DEUDON

Les Adjoints

Monsieur Francis SEIGNEZ
Monsieur Jean-Jacques LEFEBVRE
Monsieur Patrick TRICOT
Madame Delphine MARQUES

Les conseillères municipales

Madame Séverine SWIETEK
Madame Gaétane LALLEMAND
Madame Cindy SANTERRE

Les conseillers municipaux

Monsieur Laurent BLEUSE
Monsieur Roger JONET
Monsieur Christian BUISSET
Monsieur Fabien RIVIERRE
Monsieur Denis LEFEBVRE
Monsieur Géraud CARRE
Monsieur Didier PIRON

**vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2025.**



DEPUIS
1973

Jean-Marie
Boutteaux SARL

CHAUFFAGE - SANITAIRE - ÉNERGIES RENOUVELABLES
INSTALLATION – DEPANNAGE – ENTRETIEN

TEL : 03.27.49.58.29 - j.boutteaux@chauffage-boutteaux.com

RGE Chauffage+ RGE Quali Bois RGE Quali Pac RGE Ventilation+

Informations utiles

MAIRIE

12 rue de la Victoire
Tel / Fax : **03 27 27 64 67**
Site Internet :
<http://www.ghissignies.fr>
E-mail : mairie@ghissignies.fr

Ouverture du secrétariat

LUNDI : de 14h00 à 18h00
MARDI : de 8h00 à 12h00
MERCREDI : de 9h00 à 12h00
JEUDI : de 8h00 à 12h00
 VENDREDI : de 14h00 à 18h00

Permanence du Maire

Monsieur Pierre DEUDON
assure une permanence les :

Lundi – Mardi
Jeudi – Vendredi
de 16h30 à 18h00

GARDERIE

Le tarif adopté est le suivant :

1,00 € : de 7h30 à 8h40
1,00 € : de 16h30 à 17h30
1,00 € : de 17h30 à 18h30

Tarif forfaitaire à la séance

(quelle que soit la durée effective
de présence)

IMPORTANT : Dans le cadre de la garderie, chaque LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de 16h30 à 17h30 les enfants pourront bénéficier d'une aide aux devoirs (*hormis les enfants de maternelle*). Pour bénéficier de cette aide, les parents devront simplement cocher une petite case supplémentaire insérée sur le bulletin de garderie (*cette aide étant dispensée dans le cadre de la garderie, elle sera facturée au tarif de 1,00 €, même tarif qu'une heure de garderie classique*)

Les inscriptions se font à la semaine à l'aide d'un bulletin à déposer le **jeudi matin** au plus tard dans la boîte aux lettres prévue à cet effet située dans le hall de la mairie (*bulletin à disposition des parents sur cette même boîte aux lettres*).

Le règlement se fait à l'issue de chaque période dès réception de la facture correspondante par les parents.

CANTINE SCOLAIRE

TARIF UNIQUE

Depuis le 1^{er} septembre 2024 : **4,30 €**

Inscriptions à la semaine uniquement à l'aide du bulletin mis à disposition sur la boîte aux lettres située dans le hall de la mairie (*indiquer clairement le nom, prénom de l'enfant et les jours de la semaine où il mangera à la cantine*).

Bulletin complété à déposer soit dans la boîte aux lettres située dans le hall (de préférence) ou dans la boîte aux lettres de la mairie (à l'extérieur) dans le courant de la semaine mais impérativement pour le **JEUDI avant 10h00**, dernier délai.

Le dernier relevé des boîtes aux lettres sera effectué le JEUDI à 10h00. Tous les bulletins d'inscription déposés dans le courant de la semaine seront collectés et analysés en vue de la commande hebdomadaire auprès de la société API. **Seuls les repas réservés DANS LES DELAIS seront validés.**

Possibilité d'inscription pour plusieurs semaines en indiquant précisément par écrit la période concernée.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le règlement se fait

- Soit directement en ligne après réception de l'avis des sommes à payer par la trésorerie ;
- Soit par chèque à l'ordre du Trésor Public indiqué sur l'avis des sommes à payer.

Les factures sont éditées toutes les 3 semaines.

Liste des assistantes maternelles agréées de Ghissignies

Mme MALAQUIN Claudine (43 route du Quesnoy)

03 27 19 19 39 - 06 32 74 83 20

Mme SANTERRE Cindy (14 rue de la Paix)

03 27 26 18 11 - 06 99 05 76 75

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2025

En raison des travaux de la salle des fêtes, le nouveau règlement ainsi que les nouveaux tarifs devraient être validés prochainement par délibération du Conseil Municipal.

Vous serez avertis dès que possible.

Merci de votre compréhension.

28 ANS D'EXPÉRIENCE REALISATIONS DANS LA PLUPART DES DOMAINES DE L'ELECTRICITE Installation Courant Fort - Courant Faible, Sureté dans : ERP, Bâtiment Tertiaire, Site Industriel, Logement, Solutions pour Economie d'Energie SIRET : 813 348 976 00016 CAPITAL : 50 000 Euros	B2V-ELECTRICITE ELECTRICITE GENERALE CONCEPTION - INSTALLATION - MAINTENANCE WROBLEWSKI Bertrand (Gérant) Mobile : 07 60 17 22 45 Tél : 09 72 64 12 47 Email : agence@b2v-electricite.com
---	--

 SARL CWP ASSURANCES

Au : 4 rue Casimir Fournier 59530 <u>LE QUESNOY</u> Tél. 03 27 51 44 44 Fax 03 27 51 44 40

3 naissances survenues hors de la commune



LADERIÈRE Baptiste

Le 21 octobre à Valenciennes

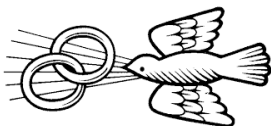
LERIQUE Arthur

Le 13 mars à Saint-Saulve

SZAFRAN Elisa

Le 12 janvier à Valenciennes

1 mariage



LOMBART Quentin et LEFEBVRE Louise

Le 13 avril

1 décès



OMAR Malek

Le 27 février

Médailles du travail

Echelon VERMEIL
(30 années de services)

Monsieur David DEPARIS

Echelon VERMEIL
(20 années de services)

Monsieur Hervé SENECA

Echelon ARGENT
(20 années de services)

Madame Catherine TARTERAT

Recensement citoyen

Vous allez avoir 16 ans ?

Vous devez vous faire recenser auprès de votre commune de domicile entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de votre anniversaire.



Quand et où se faire recenser ?

Chaque citoyen doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de son anniversaire. Cette démarche s'effectue à la mairie du domicile.

A noter : si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pourquoi se faire recenser ?

La Mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement.

Attention ! Aucun duplicata ne pourra être délivré.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous souhaitez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire... et même conduite accompagnée).

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- De l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site officiel de la défense (<https://www.defense.gouv.fr/jdc>).

Pièces à fournir : Carte d'identité
Livret de famille des parents
Justificatif de domicile

Budget communal

Budget de fonctionnement

Nous vous présentons ci-après la synthèse du budget communal 2024 des sections de fonctionnement et d'investissement. Pour information, le tableau du budget fonctionnement permet une analyse comparative de l'année 2023 avec l'année 2024.

Au **1^{er} janvier 2025**, la dette de la commune s'élève à la somme totale de : **165 738,00**

Montant du remboursement annuel : **21 105,00 €** (Capital : 18 999 ,00€ / Intérêts : 2 106,00 €)

Analyse du Budget : FONCTIONNEMENT 2024

R E C E T T E S				D E P E N S E S			
	2023	2024	%		2023	2024	%
70 : Produit des services	14 750,00	11 630,00	2,95	011 : Charges à caractère général	121 651,00	139 758,00	35,44
73 : Impôts et taxes	214 964,00	218 566,87	55,42	012 : Charges de personnel et frais assimilés (*)	132 650,00	127 600,00	32,36
74 : Dotations et subventions	97 173,00	95 279,00	24,16	014 : Atténuation de produits	31 895,00	31 895,00	8,09
75 : Autres produits gestion courante	8 400,00	5 755,00	1,46	65 : Autres charges de gestion courante	65 463,00	66 873,00	16,95
013 : Atténuation de charges (*)	8 970,94	9 200,00	2,34	66 : Charges financières	3 570,00	2 524,00	0,64
002 : Excédent reporté	49 968,06	53 919,13	13,67	67 : Charges spécifiques	0,00	100,00	0,03
				68 : Dotations aux amortis aux provisions	100,00	100,00	0,03
				023 : Virement section investissement	38 897,00	25 500,00	6,46
TOTAL	394 226,00	394350,00	100,00	TOTAL	394 226,00	394 350,00	100,00

(*) Le montant réel des charges de personnel est égal à :

127 600,00 € - 9 200,00 € (aide de l'Etat pour les contrats CUI/PEC) = 118 400,00 € (30,02 % du budget).

RECETTES (euros)			DEPENSES (euros)		
	2024	%		2024	%
001 : Solde d'exécution reporté	213 760,24	33,50	041 : Opérations patrimoniales (Opérations d'ordre/Régul. frais études)	31 800,00	4,98
021 : Virement du Fonctionnement	25 500,00	4,00	16 : Remboursement emprunts	25 460,00	3,99
041 : Opérations patrimoniales (Opérations d'ordre/Régul. frais études)	31 800,00	4,98	20 : Immobilisations incorporelles*	55 593,00	8,71
10222 : Fonds compensation TVA	60 158,00	9,43	21 : Immobilisations corporelles**	60 310,00	9,46
10226 : Taxe aménagement	1 000,76	0,15	23 : Immobilisations en cours***	464 907,00	72,86
1068 : Affectation (Excédent fonct. capitalisé)	40 000,00	6,28			
1321 : Subvention Etat (DETR accessibilité Salle des Fêtes)	101 470,00	15,90			
1323 : Subvention départementale (ADVB accessibilité Salle des Fêtes)	124 381,00	19,48			
1328 : Fonds Appui Territoires Innovants Séniors (Aménagement espace intergénérationnel abords SDF)	40 000,00	6,28			
TOTAL	638 070,00	100,00	TOTAL	638 070,00	100,00

Décomposition des chapitres

(prévisions du Budget Primitif + décisions modificatives) :

* **20 : Immobilisations incorporelles**

-Opération 82 : Etude « rue de la Station » ... 42 000 €

-Opération 93 : Solde étude accessibilité salle des fêtes... 13 593 €

TOTAL = 55 593 €

** **21 : Immobilisations corporelles**

-Opération 87 : Matériel divers salle des fêtes ... 60 310 €

TOTAL = 60 310 €

*** **23 : Immobilisations en cours**

- Opération 93 : Travaux accessibilité salle des fêtes ... 379 907 €

- Opération 100 : Aménagement paysager intergénérationnel... 85 000 €

TOTAL = 464 907 €

Elements de comparaison

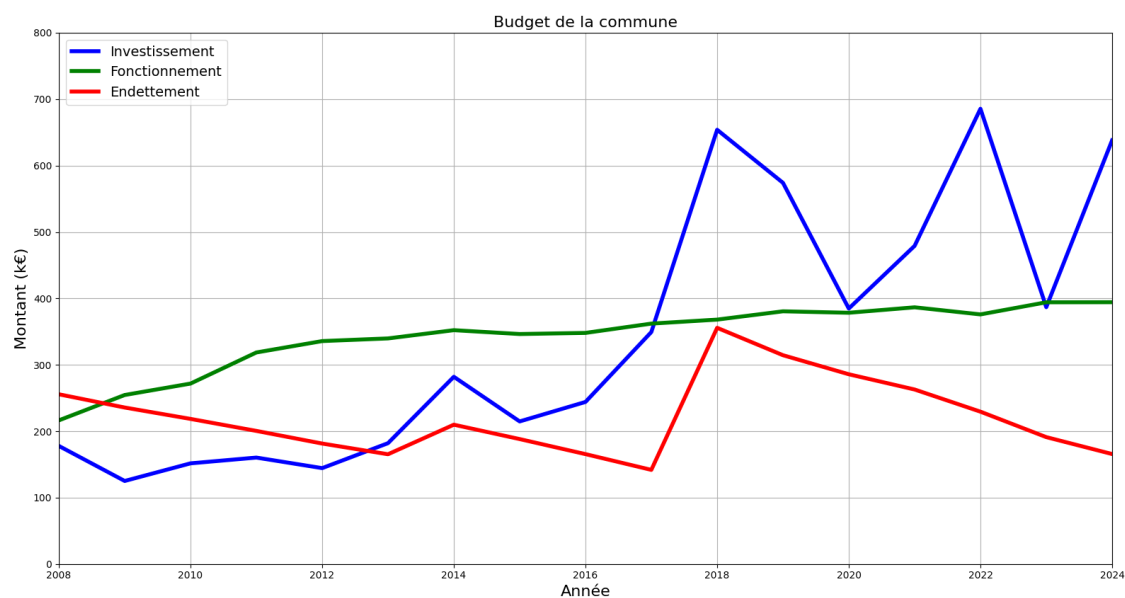


Figure 1 Evolution du budget de la commune

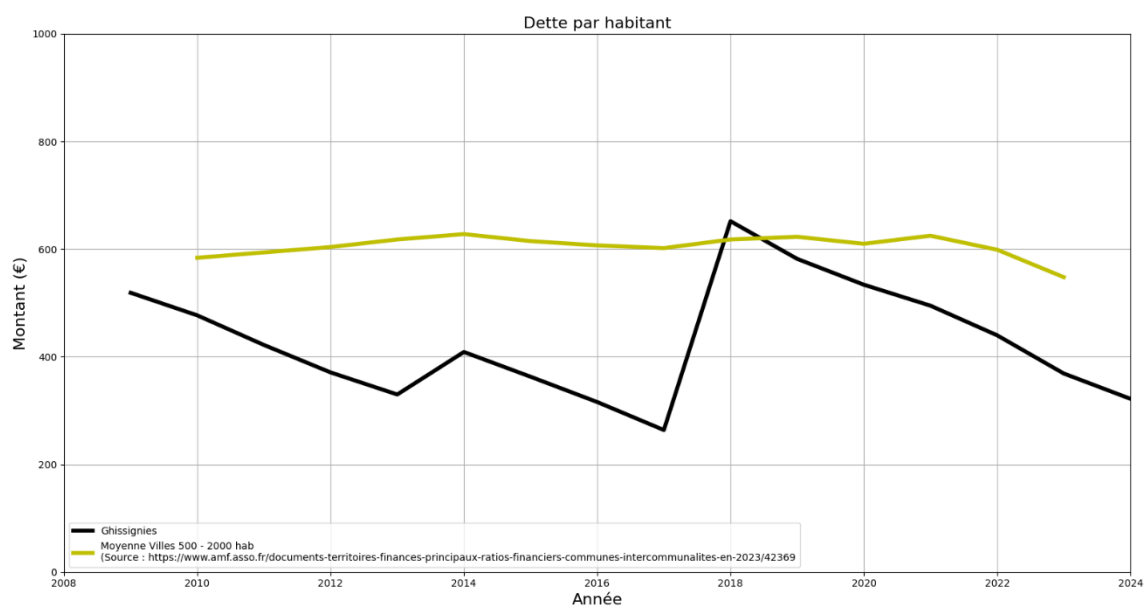


Figure 2 Evolution de l'endettement de la commune

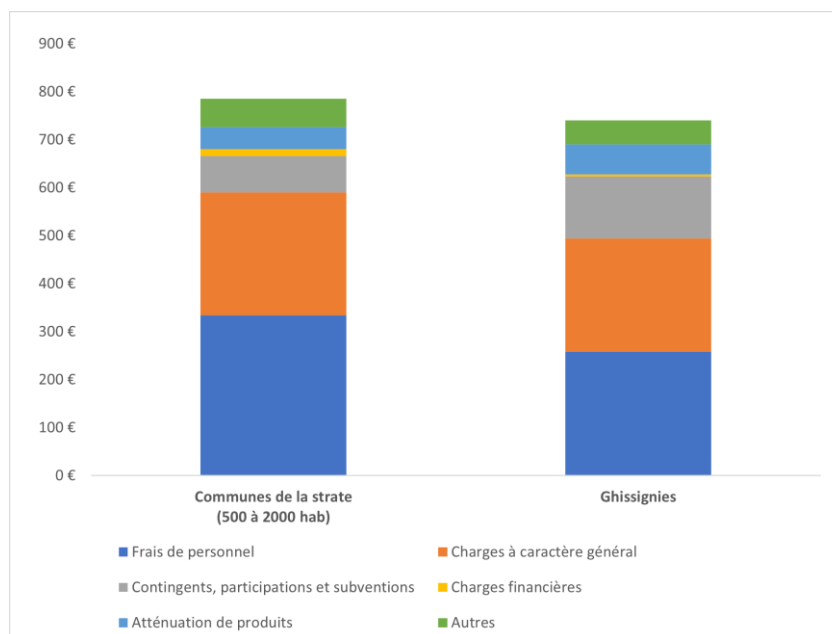


Figure 3 Comparaison des dépenses de fonctionnement par rapport aux communes de la strate

En termes d'investissement, le budget de la commune a connu diverses augmentations ces dernières années, comme on peut le remarquer sur la Figure 1 :

- En 2018, la première tranche de rénovation de l'église du village ;
- En 2022, il s'agissait de réaliser les deuxième et troisième tranches ;
- En 2024, la rénovation de la salle des fêtes ainsi que l'aménagement paysager aux alentours ont constitué la majeure partie de l'investissement.

Néanmoins, ces investissements ont été réalisés au prix d'un endettement contenu de la commune, comme illustré sur la Figure 2. En effet, bien qu'un emprunt ait été réalisé pour les travaux de l'église, l'endettement est resté contenu lorsqu'on le compare à l'endettement moyen des villages de même catégorie. Nous sommes donc dans une position qui permettra à la commune de continuer d'investir dans les infrastructures dans les années à venir.

Enfin, en termes de dépenses de fonctionnement, celles-ci sont dans la moyenne de celles des communes de même taille, avec des dépenses contenues qui permettent de garder une marge de manœuvre pour l'autofinancement des futurs projets.

Les travaux 2024

Les deux gros chantiers de l'année 2024 ont été la rénovation et la mise aux normes de la salle des fêtes :

- Création de la salle polyvalente de 70 m2 qui servira également de cantine scolaire ;
- Réaménagement complet de la cuisine ;
- Mise en accessibilité des sanitaires ;
- Aménagement paysager des abords.

Ces travaux sont pratiquement terminés et nous les réceptionnerons prochainement.

- Les entreprises retenues pour la salle des fêtes sont : FRANCE CONSTRUCTION RENOVATION de POIX DU NORD, COUVERTURE D'ART de L'AVESNOIS de NEUVILLE EN AVESNOIS, HERVE THERMIQUE de RAISMES, B2V ELECTRICITE de LE QUESNOY et la SARL CAUCHY de GHISSIGNIES ;
- Le maître d'œuvre est la société VALBETEC dont le siège social est à POIX DU NORD ;
- L'architecte est le cabinet RIVIERRE de VALENCIENNES

L'employé municipal ainsi que des élus s'appliquent à donner « une cure de jouvence » à l'intérieur de la salle. En effet, grâce au prêt d'un échafaudage par un entrepreneur local, ils repeignent entièrement les murs intérieurs. Par cette initiative, la commune fait des économies. Un plus non négligeable alors que les dotations de l'état aux collectivités sont en baisse et que les subventions se raréfient.

Pour l'aménagement intergénérationnel et les abords de la salle, l'entreprise d'espaces verts ID VERDE est intervenue.

L'espace intergénérationnel financé par le réseau francophone des villes amies des aînés (dans le cadre des territoires seniors innovants) se termine. Il permettra aux aînés ainsi qu'à tous les ghissigniens de se retrouver dans un espace de détente et de repos.

Le Conseil Municipal, ce n'est pas seul le maire, c'est une équipe et je remercie les conseillers et adjoints qui se sont investis pour suivre ces chantiers avec assiduité.

Les travaux d'exploitation et de maintenance ont été poursuivis.

Les plantations ont continué d'être effectuées aux entrées du village avec l'aide du département du Nord et du parc naturel régional de l'avesnois.





Création d'un espace détente près du verger



Mise en place d'une passerelle au-dessus de l'écaillon



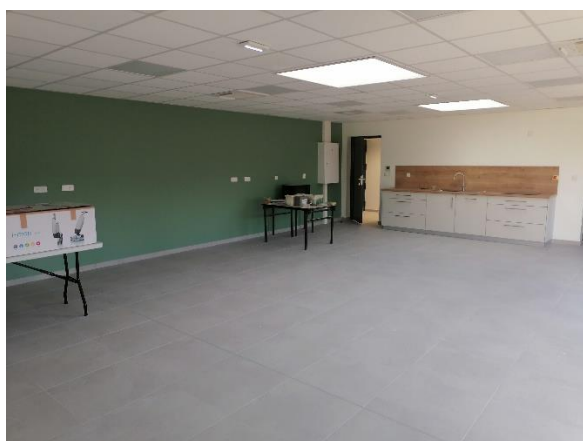
Installation de deux boulodromes



Vue d'ensemble de la salle des fêtes suite aux travaux



La nouvelle cuisine



La salle polyvalente, attenante à la salle des fêtes existante

Les travaux 2025

Les projets de travaux en 2025 concerneront en grande partie les études pour la rue de la station. La première étape du réaménagement de cette rue consistait en la réalisation du bornage complet de la voie afin de délimiter le domaine public du domaine privé. L'opération a été finalisée en juillet 2022 par le cabinet CARON-BRIFFAUT.

Pour la suite de la procédure administrative, la commune a fait appel aux services de l'agence d'ingénierie départementale du nord (I-NORD) à laquelle elle a adhéré en 2023.

Le 13 mars 2024, la publication de l'appel d'offres concernant la réfection de la rue de la station, a été mis en ligne sur la plateforme du centre de gestion de la fonction publique territoriale ainsi que sur le bulletin officiel d'annonces des marchés publics. La date limite de retour a été fixée au 16 avril 2024.

Neuf entreprises ont répondu.

Le cabinet GEXPEO a été retenu par la commission d'appel d'offres le 9 juillet 2024 et validé par délibération du conseil municipal le 15 juillet 2024.

Une première réunion avec GEXPEO s'est tenue le 7 octobre 2024 à la mairie.

NOREADE, à la demande de la commune, a anticipé les travaux de rénovation complète du réseau de distribution d'eau potable de la rue. Ils sont terminés depuis fin 2024 et nous pouvons donc continuer à avancer sur le dossier.

Une réunion avec les concessionnaires de réseaux et les différents partenaires devrait bientôt se tenir en mairie afin de finaliser les souhaits de la municipalité.

Les riverains seront bien évidemment concertés afin d'exprimer leur avis sur le rapport et d'apporter leurs éventuelles réflexions sur le dossier.



Les déchetteries de la Communauté de Communes

La déchetterie est un espace clos et gardienné où les particuliers peuvent venir déposer certains déchets qui ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage des déchets ménagers. Pensez à vous munir de votre badge de déchetterie ou d'un justificatif de domicile + carte grise. Pré triez vos déchets : en séparant les bois des encombrants, le polystyrène et le plastique des cartons, etc. Plus d'information sur le site : www.cc-paysdemormal.fr

Désormais les horaires des déchetteries sont communs pour les quatre déchetteries de la communauté de Communes du Pays de Mormal : Le Quesnoy, Bavay, Landrecies, Poix du Nord.

**Horaires
d'hiver**

**Du 2 novembre au 31 mars -
fermeture les jours fériés**

**Horaires
d'été**

**Du 1er avril au 31 octobre -
fermeture les jours fériés**

Bavay et Le Quesnoy
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche

Matin		Après-Midi	
Fermé		13h30	17h00
8h30	12h00	13h30	17h00
8h30	12h00	13h30	17h00
8h30	12h00	13h30	17h00
8h30 à 17h00 en continu			
8h30 à 17h00 en continu			
8h30	12h00	Fermé	

Bavay et Le Quesnoy
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche

Matin		Après-Midi	
Fermé		13h30	18h00
8h30	12h00	13h30	18h00
8h30	12h00	13h30	18h00
8h30	12h00	13h30	18h00
8h30 à 17h00 en continu			
8h30 à 17h00 en continu			
8h30	12h00	Fermé	

Contact : Service environnement de la Communauté de Communes du Pays de MORMAL

4, avenue de la légion d'honneur – 59550 LANDRECIES - 03 27 77 52 35



SARL CAUCHY Samuel
TRAVAUX PUBLICS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS

TERRASSEMENT - EMPIERREMENT
BORDURES - PAVAGE - ENROBÉS
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN
ASSAINISSEMENT
CITERNE À RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Tél : **06.08.64.96.04**
Fax : **03.27.25.05.95**
sarlcauchy@gmail.com
38ter ROUTE DE LE QUESNOY – 59530 GHISSIGNIES





AU 1^{ER} JANVIER 2024

VOTRE SERVICE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE !

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE*

Horaires d'hiver jusqu'au 31 mars

LUNDI	FERMÉE	13H30 - 17H00
DU MARDI AU JEUDI	8H30 - 12H00	13H30 - 17H00
DU VENDREDI AU SAMEDI	8H30 - NON STOP	- 17H00
DIMANCHE	8H30 - 12H00	FERMÉE

*Clary : mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h00 et dimanche de 8h30 à 12h00.

*Bermerain : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00 & mercredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

*Saint-Amand-les-Eaux : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, dimanche de 9h00 à 12h00.

ACCÉDEZ À VOS DÉCHÈTERIES **COMME AVANT !**
EN SUIVANT LES CONDITIONS ET RÈGLES EN VIGUEUR SUR CES DERNIÈRES.

1 NOUVELLE APPLICATION NOUVEAU NUMÉRO VERT

L'application **SIAMED INFOS** est la **nouvelle application officielle de vos services déchets !**
Elle recense toutes les informations utiles au **tri** et à la **réduction de vos déchets**, en fonction de **votre emplacement, votre commune** : horaires et informations pratiques sur les déchèteries, consignes de tri et bien plus encore.



SERVICE DÉCHÈTERIE (ET AMIANTE)

0 800 003 793

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

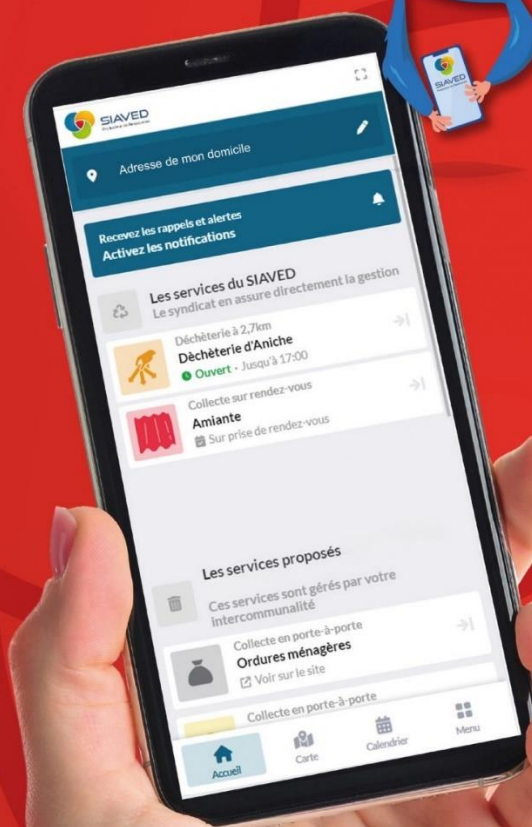


Conception : SIAVED / Impression : Ethap

VOTRE SERVICE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE ! 1 NOUVEAU RÉFLEXE 1 APPLI AU QUOTIDIEN



**HORAIRES ACTUALISÉS
DÉCHETS ACCEPTÉS
CARTE INTERACTIVE**



SIAVED
Producteur de Ressources

Cérémonies du souvenir

Les cérémonies commémoratives des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre ont à nouveau été suivies par de nombreux ghissigniens.



Fête nationale du 14 juillet



Commémoration du 11 novembre en présence de Mr & Mme JONES

Culture

La culture à Ghissignies en 2024

En raison des travaux de la salle des fêtes, le fond d'aide à la culture de la communauté du pays de MORMAL a été utilisé, exceptionnellement, lors de la fête de fin d'année de l'école pour financer le spectacle musical « Once Upon A Time » par la compagnie OUAT de Mélody.

Au cours de l'année 2024, les activités suivantes ont été proposées comme de coutume :

- La chasse aux œufs, qui réunit les enfants du village dans la pâture de la salle des fêtes afin de trouver la poule, le poussin ou le lapin selon l'âge ;
- Le moment de convivialité pour l'entretien du matériel par les membres de GHISSIGNIES EN FÊTES qui se conclut par un barbecue ;
- Les Estivales, qui célèbrent l'arrivée de l'été au travers divers concerts et de moments de partages autour des jambons grillés ;
- La fête de Noël de l'école et le marché de Noël de l'amicale qui permettent de financer les actions au profit de l'école ;
- La distribution des friandises et coquilles de Noël aux enfants du village
- La distribution des colis des aînés, qui permet de maintenir le lien intergénérationnel.

L'école de Ghissignies

En cette nouvelle année qui commence, toute l'équipe de l'école primaire de Ghissignies se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, tant pour vous-même, que pour vos proches.

Que cette année soit remplie de réussites personnelles et professionnelles et de satisfactions. Nous tenions tout d'abord à remercier la municipalité qui est un soutien indéfectible pour l'école, ainsi que l'Amicale des parents d'élèves, pour ses actions qui nous permettent de financer nos sorties scolaires et contribuer à nos achats pédagogiques. Merci à Mme Louvet et son équipe pour leur investissement, à la rentrée un nouveau bureau a été élu présidé par Mme Gobert, merci pour leur dévouement.

L'école a connu une réorganisation à la rentrée passant de 3 à 2 classes, je tenais à remercier Mme Coche et Mme Letertre pour leur investissement, ce fut un plaisir de partager ces années avec elles.

Souhaitons la bienvenue à Mme Vilain, qui avec son professionnalisme et sa bienveillance a repris la classe élémentaire avec brio.

Comme tous les ans, le personnel de l'école change, nous avons dit au revoir à Aline, Isabelle et Marie, nous sommes reconnaissants pour leur travail et le sérieux dont elles ont fait preuve. Luanne et Liliane sont venues compléter l'équipe aux côtés de Florence, elles sont d'une aide précieuse pour le bon fonctionnement de l'école.

L'année 2024 a été ponctuée de plusieurs sorties pédagogiques et de diverses actions. Les enfants de l'école sont allés à Païri Daïza où ils ont bénéficié d'animations pédagogiques, d'une sortie au théâtre des 3 chênes pour les 2 classes. Ils ont également participé à l'action « Nettoyons la nature », cascade d'écriture ainsi qu'à la semaine du goût.

Le goûter avec les aînés du village a été réitéré, c'est un moment d'échanges et de convivialité intergénérationnel très apprécié de tous.

Notre fête d'école sur le thème des comédies musicales a rencontré un franc succès, bravo à nos élèves ! L'année 2024 s'est terminée par notre fête de Noël qui a pu avoir lieu grâce à la mobilisation de tous, un grand merci à Ghissignies en fête pour leur prêt de matériel et leur investissement !

Pour finir, je tenais à remercier personnellement tous les membres de mon équipe, c'est un plaisir de travailler avec eux dans la bienveillance, la bonne humeur et l'entraide.

Merci également aux parents pour leur confiance.

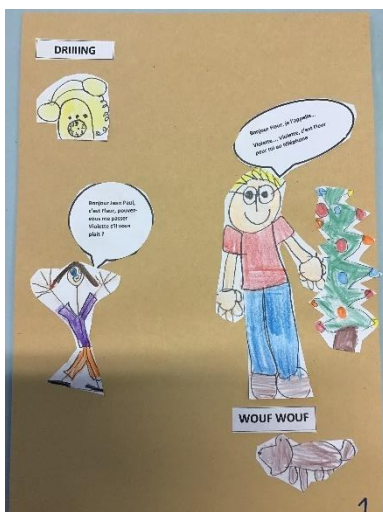
Très belle année, Mme Marquès, directrice



Sortie au Zoo Pairi Daiza



Semaine du Goût



Création de bandes dessinées



Kermesse de l'école

Les associations

La cascade

Bonne année 2025 !

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et amour pour vous et toute votre famille et que vos vœux les plus chers se réalisent.

La section « aînés » se réunit le 1er jeudi de chaque mois l'après-midi mais le nombre d'adhérents diminue. Pour autant, les rencontres entre seniors permettent de perdurer un lien social. Hormis les jeux de cartes, les souvenirs du temps passé....., au cours de l'année 2024, en date du 16 mars, nous sommes allés au restaurant « CHEZ AHMED » avec nos camarades de la section « gym ». Ce ralliement a permis de nouer à nouveau un moment de partage apprécié de tous.

La section « gym » compte actuellement une quinzaine d'adhérents de tous âges et d'horizons divers. Elle pratique une gymnastique douce dénommée « activité physique adaptée » sous la houlette de THIBAULT, notre coach diplômé pour instruire les exercices d'étirement, d'équilibre, de renforcement musculaire, abdo etc.... tout un programme complet et structuré qui varie selon les séances. Pour rappel, les cours ont lieu le mercredi à 18h00 à la salle des fêtes de GHISSIGNIES. Votre présence à toutes et tous a été précieuse tout au long de cette année et vous remercions beaucoup d'avoir pris le temps de participer. Nous espérons que vous avez apprécié et que cela vous a été bénéfique.

L'ensemble des activités permettent à la fois de générer de la sympathie, de renforcer les liens avec les adhérents et aussi de remobiliser les « troupes » pour préparer la reprise en début d'année.

Joignez-vous à nous ! Nous vous accueillerons avec un grand plaisir.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Francis SEIGNEZ : 06 32 26 65 94

Véronique DEUDON : 06 81 98 84 27

Francis SEIGNEZ , Le Président



Les aînés



L'activité physique adaptée



ACHAT

VENTE

LOCATION

ESTIMATION GRATUITE

gerald.monnier@notarianni-immobilier.fr

07.54.37.44.30



Sports et loisirs

Les membres du bureau, les participants et les bénévoles du Club Sports et Loisirs de GHISSIGNIES vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. Nous vous souhaitons avant tout la santé, la joie de vivre, la réussite personnelle et professionnelle pour vous et votre entourage, ainsi que l'espoir d'un avenir serein et pacifique pour le Monde.

Les 2 sections historiques du club, Gym et Théâtre, se poursuivent cette année encore, avec de beaux projets en perspective. Les nombreux membres de notre petite association se retrouvent avec beaucoup de plaisir chaque semaine dans leur activité respective.

Le club compte à ce jour un total de 45 membres, soit 10 de plus que l'année dernière.

Concernant la Gym, la salle des fêtes étant en travaux depuis la reprise de septembre dernier, nous avons dû nous adapter et trouver une solution afin que nos sportifs assidus puissent poursuivre leurs séances hebdomadaires. Celles-ci, toujours animées par Melody, se déroulent donc chaque jeudi soir à la salle des fêtes de Potelle. Nous remercions vivement la municipalité potelloise qui nous a gentiment accueillis pendant cette période.

Afin que tous les membres puissent y participer en profitant d'un espace suffisant à la pratique de la Gym, 2 séances successives sont proposées, de 18h30 à 19h15 et de 19h30 à 20h15.

32 personnes se sont inscrites cette année. Ce qui représente une très belle évolution et un engouement certain pour les exercices proposés par Melody. L'ambiance y est, comme toujours, très conviviale.

- La troupe de théâtre Bouche-à-Oreille a effectué la première représentation de la pièce intitulée « Du Haggis pour les Cochons » de Sandrine Henneuse, à Louvignies-Quesnoy le 04 février 2024 à l'occasion du TELETHON. Quel bonheur de retrouver enfin le public après une longue période de préparations et de répétitions !

Forts des retours positifs, nous recherchons, depuis, de nouvelles salles où pouvoir nous produire. L'année 2025 se profile déjà positivement. Nous jouerons effectivement le 01 février à Quérenaing, le 23 mars à Beaudignies, le 11 avril à Onnaing et le 22 juin à Lille, au Théâtre de la Comédie, et à Neuville-sur-Escout au cours du dernier trimestre 2025 (la date n'est pas encore fixée).

Enfin, Nous clôturerons la saison à Ghissignies le week-end du 29 et 30 novembre lors de notre habituelle Soirée Théâtre. Ne manquez pas ce rendez-vous divertissant !

- La troupe OUAT , dirigée par Melody, que nous accompagnons depuis deux ans maintenant, a présenté en 2024 son spectacle « Once Upon a Time », avec un succès certain à chacune des représentations : à Beuvrages, Landrecies, Leval et à Valenciennes à l'occasion des fêtes de fin d'année dans la galerie du Cœur de Ville.

L'année 2025 va aussi voir de nouvelles dates se profiler pour Mélody et son équipe. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

L'activité du club reste donc très riche comme vous pouvez le constater. Nous sommes heureux de contribuer, à notre niveau, à l'animation de notre beau village.

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur Facebook.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations, à nouveau, nous vous souhaitons le meilleur pour 2025.

A très Bientôt.

Christophe DANCZAK pour le CSL



Séances de Cardio et renforcement musculaire animées par MELODY – Tous les jeudis soir à partir de 18h30.



Représentation par la troupe **Bouche-à-Oreille** de la pièce « Du Haggis pour les cochons » de Sandrine HENNEUSE le 03 février 2024 à Louvignies-Quesnoy. Rien ne va plus dans le paisible manoir écossais tenu par l'atypique couple Mac Kechnie. La célèbre cantatrice Donna Bella Rossa, accompagnée de sa secrétaire Miss Templeton compte venir se reposer dans ce havre de paix pour la période de Noël. Mais la tranquillité des lieux sera vite troublée par la venue du superintendant Shone Connery et de celle de la mystérieuse et curieuse Fiona Masté. Dans cette comédie policière où chaque personnage cache un secret plus ou moins avouable, l'énigme du meurtre sera bien difficile à résoudre.



Spectacle Musical « Once Upon A Time » par la compagnie OUAT de Melody. Cette comédie musicale est un grand spectacle rythmé par de la musique Pop Rock « Disney » interprétée en live, de la danse, de la comédie, de la vidéo et de la magie burlesque. Elle raconte l'histoire d'une princesse 2.0 qui prend en main son destin et se met à la recherche de son prince avec les outils d'aujourd'hui ... Elle raconte aussi des sujets de société actuels : la place de la femme, l'utilisation et les limites d'Internet. Du rêve, de l'émotion, des aventures musicales et intemporelles enchanteront petits et grands.



32 rue du Pont
59 550 FONTAINE AU BOIS

ENTREPRISE FAMILIALE DEPUIS PLUS DE 15 ANS

03 27 77 24 20



> Terrassement > Assainissement > Tous types de pavages
 > Enrobé > Création de cour - Terrasse & allée de garage

La Boucherie
Quercitaine

Boucherie - Charcuterie - Traiteur



Darnée

LIVRAISON A DOMICILE

4, place du Général Leclerc Le Quesnoy

Tél. 03 27 49 09 58

Chères citoyennes, chers citoyens,

2024 a été pour l'association St Jean-Baptiste et les habitants de la résidence, une année de travaux.

En effet, nous avons enfin pu réaliser un revêtement macadamisé de la montée d'accès au parking de la résidence et réaliser l'aménagement de l'extension d'un logement par la création de deux chambres afin de satisfaire le confort de ses habitants. A ce propos, je tiens à remercier la Caisse Locale du Crédit Agricole de Le Quesnoy, qui par ses fonds d'initiative locale, a élu notre projet dans sa valeur sociale et a donc participé au financement.

Pour le reste des activités de l'année :

L'opération « 20 Euros » a aidé 61 enfants de Ghissignies âgés de 0 à 18 ans, se présentant et justifiant d'une activité sportive ou culturelle.

Notre salle du rez-de-chaussée a pu accueillir les catéchèses et les enfants du catéchisme tout au long de l'année. Nous avons également financé le livret du catéchisme pour les enfants de la commune.

Nous gardons un agréable souvenir de la fête de St Jean-Baptiste qui a permis cette année de réunir nos locataires, les voisins et les membres du bureau pour un barbecue.

2025 sera une année de consolidation dans nos activités de bailleur social, d'actions envers la jeunesse et de vie sociale autour de la résidence.

Cette année, Madame Valérie LESNE a rejoint le bureau de l'association.

Les membres du Bureau de l'Association St Jean-Baptiste vous font part de leurs bons vœux pour 2025. Que cette année vous maintienne en santé, en joie et en sérénité.

Le Bureau de l'Association

Denis LEFEBVRE, président
Véronique DEUDON, trésorière
Daniel CORBILLON, secrétaire
Morgan SCOTTEZ
Roger JONET
Valérie LESNE

Tartine et Gourmandise

MAISON BONNAIRE

Boulangerie-Pâtisserie

16 Route Nationale
59530 LOUVIGNIES-QUESNOY
Tél : 03 27 27 34 70

Ouvert tous les jours de 6 h à 19 h
Fermé le mercredi
Ouvert le dimanche de 6 h à 12 h 30



BRIHAYE
Automobiles

22, Chemin des Croix
59530 LE QUESNOY
Tél. 03 27 49 02 60

VALBETEC
Ingénierie fluides et thermique
Maîtrise d'œuvre ● Architecture d'intérieur

Ghissignies en fête – Animer le village, toujours et encore.

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les membres de l'association pour leur présence et leur engagement envers Ghissignies en fête. Ainsi que la participation active de tous les proches et amis de l'association, ce qui rend notre association si vivante et dynamique. Ensemble, nous avons réalisé de grandes choses, depuis 2008 date de la création de l'association et je suis convaincu que l'année 2025 sera encore plus riche en événements et en réussites.

Pour 2024 nous avons pu organiser les Estivales en juin et bien « **qu'estivale** » était plus dans l'ambiance et la tête des participants que dans le temps lui-même.

Mais avec une trésorerie saine nous avons pu encore cette année investir dans du nouveau matériel pour le confort de tous.

C'est une nouvelle année pleine de promesses et d'opportunités pour notre association avec l'ouverture prochaine du nouveau foyer rural et de ses aménagements extérieurs. Ghissignies en fête pourra faire encore de nouvelles belles fêtes. Les dates à retenir : **LES ESTIVALES : les 14/15 juin 2025 et la FÊTE DE LA PRESSEE les 4/5 octobre 2025**

Je tiens également en ces quelques lignes à exprimer notre profonde gratitude à notre ancien président, Olivier RASSENEUR et à notre ancienne trésorière, Marie Pierre PIRON. Leur dévouement, leur passion et leur leadership ont été des piliers essentiels pour notre association. Grâce à leur travail continu, nous avons pu organiser des événements mémorables et renforcer les liens au sein de notre communauté.

Alors que nous tournons la page vers cette nouvelle année, je suis rempli d'optimisme et d'enthousiasme. Ensemble, nous pouvons continuer à faire de Ghissignies un lieu de rencontre, de partage et de joie. Je vous invite tous à participer activement aux projets à venir et à faire entendre votre voix, pour rappel l'adhésion n'est que d'un Euro par personne.

Ensemble, faisons de 2025 une année mémorable pour Ghissignies en fête !
Les membres du nouveau bureau de Ghissignies en fête :

Président et Vice-Présidente : **Roger JONET, Cindy SANTERRE** ;
Trésorier et Vice-Trésorier : **Géraud CARRE, Germain BODECHON** ;
Secrétaire et Vice-Secrétaire : **Paul LERIQUE, François GOBERT**.

Amicale de l'école

Bonjour à toutes et tous,

Avant tout, le bureau de l'Amicale de l'école de Ghissignies souhaite à chacun et chacune d'entre vous une merveilleuse année 2025, qu'elle vous apporte tout ce qui peut vous combler...

En tant que nouvelle présidente de l'amicale de l'école, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui contribuent à la vie et à l'animation de l'école, du village. Je suis fière de pouvoir y contribuer et d'avoir l'opportunité de travailler avec une équipe aussi motivée et engagée. Notre volonté est de faire vivre à tous, des instants remplis de partage et de convivialité, et plus spécialement aux enfants.

A l'heure qu'il est, nous avons déjà pu proposer différents temps forts, avec notre première fête d'Halloween, célébrée dans la bonne humeur et sous un soleil radieux.

L'Amicale a pu contribuer à l'action menée par l'école autour des droits de l'enfant. Cela permet de rappeler à chaque enfant les valeurs essentielles.

Le 14 décembre dernier, la fête de Noël fut un véritable succès ! Je tiens à remercier chaleureusement l'école, la mairie et l'association Ghissignies en Fêtes pour leur collaboration et leur soutien. Grâce à eux, et grâce à chaque personne présente, ce fut un événement, où petits et grands ont pu partager des moments de plaisir et de convivialité.

Nous avons désormais hâte de vous retrouver pour le carnaval du 8 mars, un événement festif qui promet d'être un moment inoubliable pour tous. Et d'autres projets et actions sont déjà en préparation, toujours dans l'esprit de partager et de permettre aux enfants et aux familles de vivre ensemble de belles expériences.

Je vous remercie encore pour votre engagement et votre soutien. Ensemble, continuons à faire de notre école et des fêtes de l'Amicale un lieu de rencontre et de bonheur pour nos enfants.

Continuons de faire de ces temps festifs, des moments de plaisir et de renforcer les liens entre les enfants et les familles...

En espérant vous retrouver bientôt !

Bien amicalement, **Aurore GOBERT**
Présidente de l'Amicale de l'école de Ghissignies.



Marché de Noël de l'Amicale



Fête de Noël de l'école



— CUISINES —
LIEBART
CRÉATEUR ET FABRICANT DEPUIS 1957



CONCEPTION



FABRICATION



POSE



06 08 03 01 31

www.cuisines-liebart.com

AAPPMA – La belle rivière

Notre Association de pêche « La Belle Rivière » a son siège à la mairie de BEAUDIGNIES. En 2024, nous étions 32 pêcheurs (dont 2 enfants de moins de 12 ans) à pêcher la truite, entre le 9 Mars et le 14 Septembre, durant 35 jours, chaque dimanche, jour férié et 3 samedis sur nos deux parcours de pêche, situés sur l'Ecaillon et le St Georges.

En prenant votre carte de pêche 2025 dans notre association, vous pourrez pêcher dans les rivières de 1ère et 2ème catégorie, vous détendre au bord de l'eau et ceci pour un prix identique à 2024 pour une année entière, (129 € pour une personne majeure, 40 € pour un mineur et 8 € pour un enfant). Cette carte vous permettra de pêcher sur nos 13 km de parcours et dans tous les étangs fédéraux (ex Poix du Nord) ou même dans le canal de la Sambre (ex à Hachette près de Maroilles).

Achetez donc dès maintenant votre carte de pêche sur le site Internet : « cartedepeche.fr ». Si vous n'avez pas Internet, contactez-nous, nous vous éditerons votre carte de pêche. En prenant votre carte de pêche vous faites un geste écologique, vous devenez une sentinelle de nos rivières en participant au maintien de ce poisson emblématique qu'est la truite, en surveillant les pollutions possibles et en entretenant, nettoyant le lit de nos rivières.

Nos réalisations 2024

- 7 rempoissonnements étalés de Mars à Août pour un total de 695 kg de truites (80 kg de Fario et 615 kg d'Arc en Ciel) accompagnés d'un alevinage de Fario pour la reproduction en fin de saison ;
- la fête de la pêche s'est tenue, le dimanche 2 juin à Ghissignies. En 2025 elle aura lieu le dimanche 1er Juin à Salesches / Neuville sur le St Georges ;
- l'application habituelle de notre plan de gestion qui a été réalisé comprend le grattage des frayères pour faciliter la reproduction des Farios, l'élimination des embâcles et le nettoyage des rivières en liaison avec l'opération « Hauts de France propres ».



Le groupe de nettoyage du St Georges le 24 Février et celui de l'Ecaillon le 16 Mars



et leurs récoltes toujours aussi abondantes



Le grattage des frayères sur le St Georges et l'Ecaillon au mois d'Octobre



La fête de la pêche le 2 juin à Ghissignies

En cas de pollution prévenez immédiatement:

La Fédération de Pêche à Le Quesnoy (03 27 20 20 54) ou la Gendarmerie de Le Quesnoy (03 27 49 10 18) ou le Président / le Secrétaire de notre AAPPMA.

N'hésitez pas, contactez-nous, rejoignez-nous,

Le Président : **Bernard HUVELLE** 14, route du Quesnoy à GHISSIGNIES – 03 27 40 60 60

Le Secrétaire : **Michel FOURNIAL** 19, rue de Visin à GHISSIGNIES -- 03 27 49 36 87



GM Services
Service de nettoyage

-50% CREDIT D'IMPOT



Nous sommes une entreprise de nettoyage professionnel offrant des services de nettoyage pour les particuliers. Nous savons que votre temps est précieux, c'est pourquoi nous offrons des services rapides, efficaces et abordables pour vous aider à maintenir votre environnement de vie propre et bien rangé.

Nos services comprennent le nettoyage de maison, d'appartement, de bureau, de vitres, un service de repassage et plus encore.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous aider à planifier l'entretien parfait pour répondre à vos besoins.

Pour en savoir plus sur nos services, veuillez nous contacter par téléphone ou par e-mail.

☎ 06 58 06 26 45
✉ gm.servicesgabelle@gmail.com
📍 59530 Louvignies Quesnoy

Ne pas jeter sur la voie publique. Création graphique: Les explorateurs de la com - Crédit photo: Karolina graboska. Réimpression: GM services / RCS - 949 669 113 Louvignies Quesnoy - Capital social: 1500€

ANTENNES BETHEGNIES
Agréé CANAL+, CANAL Sat, ORANGE, TNT numérique et Connexion Verte

INSTALLATION RÉPARATION



TF1, 2, 3, 4, 5, 6, CANAL+, arte, tmc, W9, BFM TV, LCP, TELE

POUR LE CHANGEMENT DES CHAINES BELGES

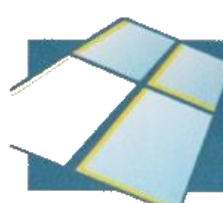
DEVIS GRATUIT **UN SEUL NUMERO** **03 27 49 10 81**



GM Services
Service de nettoyage

☎ 06 58 06 26 45
✉ gm.servicesgabelle@gmail.com
📍 32 Rue du Futoy 59530 Louvignies Quesnoy

-50% CREDIT D'IMPOT



FABRICE BOULARD
Menuiserie - Agencement

**28 rue du Moulin
59530 VILLEREAU
Tel: 06.29.81.06.39
Mail: boulard.fab@orange.fr**

Devis Gratuit

Pose de menuiserie Bois, PVC, ALU
- porte de garage - volet roulant
Agencement
- porte intérieur - placard - parquet
Plâtrerie
- plafond - cloison
- isolation de comble

Informations communales diverses

Nuisances sonores

Par arrêté municipal du 8 juillet 1996, l'utilisation d'outils ou d'appareils destinés aux travaux de bricolage ou de jardinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses... ou tous autres appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore est réglementée comme suit :

Interdiction d'utiliser ces appareils tous les jours de la semaine après 20h30.

Les dimanches et jours fériés : utilisation limitée de **9h00 à 12h00**.

Après 12h00 : **utilisation strictement interdite.**

Détention d'animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage : éviter les aboiements intempestifs et répétitifs, respecter les conditions de détention des animaux, éviter la divagation...

Animaux errants

La commune ne disposant pas de fourrière et dans un but de protection de l'ordre public, elle a confié à l'A.F.A.C. (*Assistance Fourrière Animalière aux Communes*) de MARLY le soin de capturer, transporter, accueillir les chats et chiens errants et/ou en état de divagation sur le territoire communal dans le respect des règles de la protection animale.

Les interventions de la fourrière ont lieu durant les heures d'ouverture au public de l'A.F.A.C., à savoir : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 / le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ces interventions sont déclenchées sur appel formulé au **03.27.20.01.40** par la Mairie, les services de Police, de Gendarmerie, des Sapeurs-Pompiers, des services des Douanes ou les **particuliers résidant dans la commune**.

En dehors des horaires d'ouverture au public, la capture et le transport des animaux sont assurés par le Service d'Astreinte de l'A.F.A.C. sur **appel formulé exclusivement par la Mairie**, les services de Police, de Gendarmerie, des Sapeurs-Pompiers, des services des Douanes.

Ce service d'astreinte ne pourra en aucun cas être déclenché sur appel de particulier.

Echardonnage

La destruction des chardons est obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou l'utilisateur du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitier.

La destruction doit être effectuée chaque année au cours du printemps ou de l'été par voie chimique ou mécanique et doit être terminée ou renouvelée avant la floraison.

MERCI A TOUS DE VEILLER AU STRICT RESPECT DE CES DISPOSITIONS



Jardinez malin !

ADOPTEZ LE MULCHING

Le PAYS DE MORMAL vous aide à acquérir un équipement mulching

Jusqu'à 80 € remboursés sur votre équipement mulching

Le mulching, qu'est-ce que c'est ?

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. Celle-ci est finement broyée pour créer du « mulch » (paillis), se redéposant uniformément sur le gazon pour le protéger. Il reste ainsi vert plus longtemps !



Exemple tondeuse mulching



Kit mulching un obturateur et/ou une lame mulching

AVANTAGES

Réduire à la source les déchets de tonte de pelouse, et les coûts liés à cette gestion

Eviter aux usagers des allers-retours dans les déchetteries

Maintenir l'humidité au sol grâce à un bouclier d'herbe broyée : l'herbe contient jusqu'à 90% d'eau !

Faciliter la tonte pour le particulier : plus besoin de vider le bac de ramassage et de recharger les sacs et/ou remorques

Fertiliser le gazon naturellement : le « mulch » sert d'engrais en apportant au sol des nutriments azotés.



RENSEIGNEMENTS Service environnement du Pays de Mormal
03 27 77 52 35 www.cc-paysdemormal.fr



LE PAYS DE MORMAL VOUS AIDE À RÉDUIRE VOS DÉCHETS

Ensemble, préservons l'environnement !

€ La CCPM prend en charge au moins la moitié du coût.



Composteurs
Bois ou plastique



Lombricomposteurs



Seaux de
cuisine



POUR RAPPEL

Le compostage est un processus par lequel des matériaux biodégradables sont mis ensemble pour être convertis en un engrais, grâce au travail d'organismes biologiques vivants sous conditions contrôlées.

Le lombricomposteur est un système de plateaux sur pieds qui suit le même principe qu'un composteur, mais avec des vers qui accélèrent le processus / compost (amendement organique)

LES EFFETS DU COMPOST

- Améliore la structure du sol en le rendant plus grumeleux et meuble, facilitant le travail de la terre
- Nourrit le sol, grâce aux substances nutritives comme les oligo-éléments, les minéraux et les matières organiques
- Fertilise et accroît l'activité biologique du sol

RENSEIGNEMENTS

Service Environnement du Pays de Mormal
03 27 77 52 35
prevention-dechets@cc-paysdemormal.fr

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E)(S)

FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE
www.cc-paysdemormal.fr
Rubrique Environnement - Gestion des déchets

Evolution de la taxe des ordures ménagères

Le pays de MORMAL subit les évolutions réglementaires nationales. Depuis le 1er janvier 2023 (et pour se conformer à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte), il a été mis en place l'extension des consignes de tri. Par ailleurs, la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes augmentera fortement jusqu'en 2025.

Dans ce contexte de forte hausse des coûts, le pays de MORMAL a décidé, afin de maîtriser le coût de gestion des déchets dans son budget, de modifier les modalités de collecte et de mettre en place une tarification incitative, la TOEMI.

Ces dispositifs ont pour objectif de réduire le volume des déchets produits et de limiter l'impact sur la tarification des usagers.

Avec la TOEMI, chaque foyer devient acteur et peut limiter son coût grâce à ses efforts de tri. Dès à présent, je dépose mon verre dans le point d'apport volontaire le plus proche c'est-à-dire sur la place du village ou au chemin latéral.

- Dès le 1er juillet 2024, ma poubelle de tri est ramassée une fois tous les quinze jours.
- Dès le 1er janvier 2025, la TOEMI passera en phase de test pour 12 mois.

La tarification incitative s'adapte aux efforts de tri. Grâce à elle, je peux agir sur ma facture. Désormais, la taxe est en partie calculée sur le nombre de levées de notre bac d'ordures ménagères. Elle permet de maîtriser notre production de déchets afin d'en diminuer le tonnage.

La taxe ne se base plus seulement sur la surface du domicile mais aussi sur le volume des ordures ménagères produit.

Notre taxe sera composée :

- d'une part fixe basée sur le foncier bâti,
- d'une part variable basée sur le nombre de levées du bac à ordures ménagères.

Nous serons donc acteurs de notre taxe.

Les bons gestes à adopter pour le tri

Le plastique le papier, le carton, le verre et l'acier sont fabriqués à partir de ressources naturelles telles que le pétrole, le bois, le sable, le fer ou encore la bauxite. Quand vous triez vos emballages, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. A titre d'exemple, le recyclage de 850 boîtes de conserves permettra de fabriquer un lave-linge et le recyclage d'une bouteille en verre permet d'en fabriquer une nouvelle et cela... indéfiniment !

EN PRATIQUE, QUELS SONT LES GESTES A ADOPTER ?

Pour vous, le tri devient plus simple.

- 1/ C'est un emballage ou un papier ? Vous pouvez le trier !
- 2/ Votre emballage est en plastique, en carton, en papier, en métal, déposez-le dans le bac de tri. Déposez le verre dans le compartiment dédié.
- 3/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider. L'eau est précieuse.
- 4/ Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres afin de faciliter le tri des différents matériaux.
- 5/ Pour gagner de la place, aplatissez les petits emballages, les briques alimentaires et les bouteilles en plastique.
- 6/ Tous les papiers se trient ! (sauf les absorbants comme les mouchoirs, les essuie-tout, les couches ou encore les masques).
- 7/ Les grands cartons sont à déposer en déchetterie.
- 8/ Triez tous les emballages, mais pas les objets. Les petits objets comme les brosses à dents ou la petite vaisselle cassée par exemple sont à jeter dans la poubelle ordinaire. Les plus gros objets doivent être déposés en déchetterie.

Désormais, plus de doute : tous les emballages et tous les papiers se trient !

Chiffre clé :

- **392 Kg** : C'est le nombre de déchets produits (Ordures ménagères, tri et verre) par an et par habitant du Pays de Mormal. 294 kg d'entre eux n'étaient, jusqu'ici, pas triés !

Points d'Apport Volontaire du Verre



Chemin Latéral



Place René Douay

Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre est interdit

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, en vertu des dispositions des règlements sanitaires départementaux. Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

Il existe des solutions !

Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires , ... C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc.).

La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement. Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.

Le paillage

Le « paillage » est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

« Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »,

Le guide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie informe et conseille sur les différentes solutions pour valoriser ces déchets : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>

Quelques chiffres !

302 déchetteries dans la région **98%** de la population de la région a accès à une déchèterie

Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que :

- **12 mois** de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul
- **13 000 km** parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine
- **14 000 km** parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine

Les polluants et leurs impacts

On estime que l'entretien du jardin génère **160 kilos de déchets verts par personne et par an** . Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûleraient alors que c'est interdit, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France. Ce qui revient à l'équivalent des émissions annuelles de particules de 8 millions de pavillons chauffés au fioul. (sources : ADEME - © Air Rhône-Alpes)

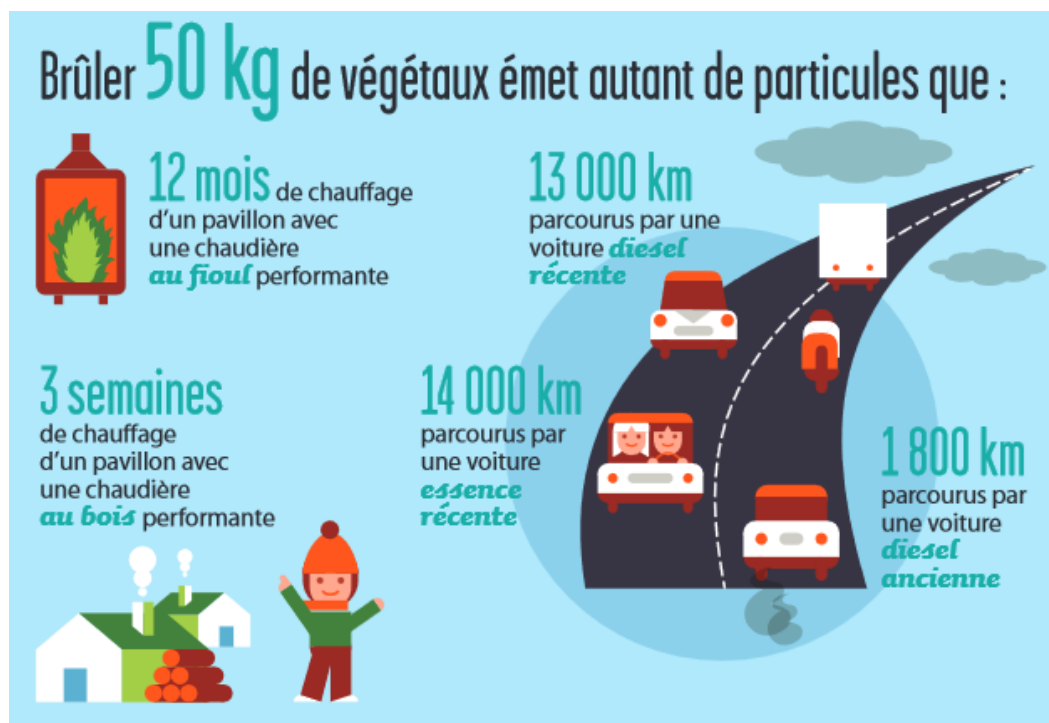
- **Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.**
En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux

brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement: dioxines, composés volatiles organiques (COV), monoxyde de carbone (CO), particules (PM), oxydes d'azote (NOx), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

- **La toxicité des substances** émises dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange des déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastiques, bois traités).

Le saviez-vous ?

- En France, la pollution de l'air par les particules fines (de diamètre $< 2.5 \mu\text{m}$) est responsable de la **mort prématurée de 48 000 personnes** tous les ans. En Hauts-de-France, cette pollution est à l'origine de **6 500 décès prématurés** par an et d'une perte d'espérance de vie de 16 mois en moyenne (source : Santé publique France, 2016).
- Au-delà, la pollution atmosphérique est responsable de nombreuses pathologies, touchant toute la population du territoire : cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, accouchements prématurés, accidents vasculaires cérébraux, troubles de la fertilité, etc.
- Le coût total de la pollution atmosphérique a été estimé, pour la France, à environ 100 milliards d'euros par an (source : Sénat, 2015).



Plus d'information sur www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr.

Une aide pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette

C'est une véritable alternative à la voiture pour les déplacements de moins de 5 kilomètres : le vélo ou la trottinette électrique ! Pour encourager la pratique, la Pays de Mormal octroie une aide aux habitants du territoire qui achètent, neuf ou d'occasion, un vélo ou une trottinette électrique pour se déplacer quotidiennement. Les subventions peuvent aller jusqu'à 600 euros pour les vélos et 150 euros pour les trottinettes.

Conditions et demandes d'aide **03 27 77 52 35** ou <https://www.cc-paysdemormal.fr>

Déplacez-vous.fr : La plateforme des seniors

Pour compléter l'offre de transport en commun, le Pays de Mormal a créé, pour les seniors, une plateforme dédiée où il est très simple de réserver ses déplacements. Transport solidaire, service à la personne, taxi-VTC ou ambulance sont ainsi proposés. Les trajets doivent être réservés de 4h à 48h à l'avance selon la structure.

Informations et inscription sur www.deplacezvous.fr

Le covoiturage pour réduire le nombre de voitures

Pour favoriser la pratique du covoiturage sur le territoire, le Pays de Mormal et les trois autres intercommunalités de l'arrondissement ont lancé une étude afin de déterminer cinq à six lignes de covoiturage

Intermarché
LE QUESNOY HYPER

 Carburant 24/24 + pompe poids lourds	 leDRIVE Intermarché à domicile	 Intermarché LOCATION	 Distributeur de billets	 Service clé à la minute
 Mag Presse	 LA CAYE Cave à vins	 LE PRESSING des Portes de l'Europe	 Leonidas	

DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 À 20H30
☎ 03 27 27 61 07

DISPOSITIF DE GESTION DES DÉCHETS AMIANTÉS SUR LE TERRITOIRE DU SIAVED

1

PRENDRE UN RDV



- Appelez au **0 800 003 793** Service & appel gratuits ou remplissez le formulaire en ligne disponible sur le : www.siaved.fr.
- Suite au rendez-vous convenu, un agent vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever **avant démontage** et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs «amiante» appelés «Big Bag» est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) - **tarif : 30€ le «big bag»**.

COLLECTE DE L'AMIANTE

2

Attention, depuis la mise en place de ce système, l'amiante n'est plus accepté en déchèteries !

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement est fait par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.

L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison, de lunettes, de gants, et d'un masque est VIVEMENT CONSEILLÉ !

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.



Novembre 2023 - Impression : Nord'Impim

Consommez Avesnois



Consommez Avesnois !

Pour concocter vos repas de fêtes, pensez à acheter vos produits chez les producteurs de l'Avesnois. Notre territoire compte 140 producteurs et artisans qui transforment et commercialisent leurs productions localement. Il y en a forcément un près de chez vous !

Retrouvez tous les producteurs en vente directe sur le document «Mangeons local», disponible sur notre site internet : parc-naturel-avesnois.fr

Produits nobles par excellence, les produits locaux rehausseront vos tables de fêtes et éveilleront vos papilles : foie gras, volailles, bières, fromages, viande, fruits et légumes...



Consommer local, bio, c'est être acteur de son alimentation en recréant du lien avec les producteurs, c'est encourager une économie locale créatrice d'emploi, c'est réduire l'impact environnemental et favoriser les produits frais et de saison.

Les 11 Boutiques, 7 Restaurateurs et 9 Marchés de l'Avesnois®, réseaux du Parc naturel régional de l'Avesnois, sont des lieux où vous pouvez retrouver facilement les produits de nos producteurs, n'hésitez pas à pousser leurs portes !



Pour les fêtes de fin d'année,
faites confiance aux producteurs
et restaurateurs de l'Avesnois !

Goûtez
à
l'Avesnois

Dans ces réseaux nous vous faisons la promesse d'y trouver une gamme de produits locaux



- Vergers Tellier, Aulnoye-Aymeries
- Aux Fraises de Buvignies, Bavay
- Pommeraie du Courtil, Beugnies
- Ferme du Pont de Sains, Féron
- Les Pieds sur Terre, Fourmies
- Au Baron, Gussignies
- Vergers Tellier, Le Cateau-Cambrésis
- Vergers Tellier, Le Quesnoy
- Lycée des 3 chênes, Le Quesnoy
- Les Caves de l'Abbaye, Maroilles
- Ferme du Pont des loups, Saint-Aubin



- Anor, Verrerie blanche – 4^e samedi de 9h30 à 13h (excepté pour le marché du mois de décembre date variable)
- Cartignies, Ferme de la Corbière – 1^{er} vendredi du mois de 16h à 20h
- Dourlers, place Stroh, chaque samedi de 9h30 à 12h30
- Felleries, sur la place ou au camping – 1^{er} lundi du mois de 16h à 20h
- Féron, sur la place – 2^e dimanche du mois de 10h à 13h
- Hon-Hergies, sur le site de l'ancienne gare, rue Maxime Ansieau – dernier vendredi du mois à partir de 16h30 de mars à décembre (excepté pour Novembre et Décembre : dates variables)
- La Flamengrie, rue de l'église – 4^e vendredi du mois à partir de 16h30 de mars à octobre, excepté en août
- Louvignies-Quesnoy, Place de la Mairie 1^{er} et 3^e dimanche du mois de 9h à 12h30
- Wargnies-le-Petit, Au panier de la Tournichette – chaque 4^e Jeudi du mois de 16h à 20h (excepté en septembre le 4^e samedi et en décembre, le jeudi avant Noël).



- Au Baron, Gussignies
03 27 66 88 61
- Le Mormal, Jolimetz
09 81 11 75 12
- Le Lautrec, Landrecies
03 27 77 24 10
- L'Auberge du moulin des prés, Maroilles
03 27 84 75 51
- Les Temps des Mets, Maroilles
03 27 77 96 48
- Brasserie de Monceau « La Glorieuse »,
Monceau-Saint-Waast 06 73 90 90 16
- Le Pavé de Sars, Sars-Poteries
03 27 61 63 20

Les réseaux du Parc naturel régional de l'Avesnois, plus d'info : parc-naturel-avesnois.fr



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hainaut

informations

LA LETTRE #01 - JANVIER 2025

La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur



*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?
Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](http://ameli.fr), rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre déclaration est automatisée : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.



Déclarez la naissance de votre enfant

Déclarer la naissance de votre enfant sur ameli

Bébé vient de naître ? Les parents doivent effectuer certaines démarches, comme la déclaration de naissance de l'enfant auprès de l'Assurance Maladie.

Elle doit être faite après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

Pour gagner du temps, réalisez cette démarche en ligne en quelques clics.

Rendez-vous sur [votre compte ameli](http://ameli.fr), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr



3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hainaut

informations

LA LETTRE #02 - FÉVRIER 2025

Les bons réflexes pour vos transports prescrits

Dans certaines situations, vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation. L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions.

Une prescription adaptée à votre état de santé

Le mode de transport est établi selon votre état de santé :

- En ambulance si vous devez être allongé ou demi-assis ;
- En véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné si vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer ;
- En véhicule personnel ou transports en commun si vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche.

Les conditions de prise en charge

Pour être remboursé, vous devez :

- soit avoir une prescription médicale de votre médecin généraliste ou spécialiste ;



- soit avoir une convocation (du service médical de l'Assurance Maladie, d'un médecin expert, d'un fournisseur d'appareillage etc.).

Combien et comment ?

Les frais de transport pris en charge par l'Assurance Maladie sont remboursés à 55 % ou à 100 % dans certains cas.

Le transport partagé, le bon réflexe à adopter

Lorsqu'on vous prescrit un transport assis, sans contre-indication médicale, c'est un transport partagé qui vous sera proposé. Pourquoi l'accepter ?

- Vous aidez à prendre soin du système de santé car le coût moyen pour chaque trajet est inférieur à celui d'un transporteur individuel ;
- Vous contribuez à faciliter votre recherche de transport et celle des autres patients ;
- Vous limitez votre impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Les avantages du compte ameli

Avec votre compte ameli, accédez à tout moment aux services en ligne de l'Assurance Maladie !

En quelques clics suivez vos remboursements, téléchargez vos attestations, modifiez vos coordonnées et votre RIB, commandez votre carte Vitale, contactez votre conseiller...

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant sur ameli.fr !**

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr



3646 Service gratuit + prix appel

ameli.fr

Agenda 2025



Samedi 8 mars

Repas de carnaval
Organisé par l'Amicale de l'école



Samedi 15 mars

Opération Nature propre en partenariat
avec la région et la CCPM



Lundi 21 avril

Chasse aux œufs



Dimanche 1 juin

Fête de la Pêche à **Neuville en Avesnois** et
Salesches



14 et 15 juin

Les Estivales



Vendredi 20 juin

Fête de l'école
Kermesse de l'amicale de l'école
Organisées par l'école et l'amicale



4 et 5 octobre

Fête de la Pressée
Organisée par Ghissignies en Fêtes



A déterminer

Repas des aînés
Organisé par la municipalité



Samedi 29 novembre

Soirée Dîner Théâtre
Organisée par le club sports et loisirs



Samedi 13 décembre

Spectacle de Noël
Organisé par la municipalité



Samedi 20 décembre

Distribution du colis des aînés
par la municipalité

Sous réserve de modifications ultérieures apportées par les organisateurs